

L'ÉDITO HEBDO

du SEJS

Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports
UNSA-Éducation

Qui veut la peau des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS) ?

Alors qu'ils étaient 440, en 2007, on recense aujourd'hui 308 IJS, soit une chute de 30% en 12 ans. En soi, cet effondrement est déjà inacceptable alors même que plusieurs rapports d'inspection générale alertent sur les insuffisances d'effectifs, certains services, se situant même « en-dessous du seuil de flottabilité ». Ainsi, depuis plusieurs années, le nombre de postes mis au concours chaque année ne couvre même pas le seuil minimum d'un IJS par service, sachant que les IJS sont le seul corps dont les effectifs ne sont pas corrélés à l'activité locale de leur domaine. Actuellement, sept services départementaux ne comportent pas d'IJS, deux en ont récemment perdu sans que leur départ soit compensé et un service régional ne compte qu'une seule IJS, ce qui est notoirement insuffisant. Compte tenu de la pyramide des âges du corps et du départ moyen à la retraite fixé à 63,4 ans, plus de la moitié des effectifs actuels devraient être partis à la retraite dans 10 ans. Dans ce contexte, avec en moyenne une quinzaine de départs en retraite par an, le concours est un enjeu crucial. Son report est annoncé en raison de la crise sanitaire. Cependant, 2020 ne doit en aucun cas être une année blanche et **les affectations des lauréats devront au plus tard être reportées au 1er janvier 2021.** Par ailleurs, le niveau de recrutement ne saurait être indigent, comme cela a été trop souvent le cas. **Avec les manques constatés dans les services et les départs, prévisibles en retraite, cela suppose en 2020 un recrutement d'au moins 20 IJS.**

Faute de quoi, la situation alarmante déjà dénoncée depuis plusieurs années par le SEJS serait encore aggravée, à savoir la déshérence de certains territoires. Car, le premier scandale est bien celui d'une rupture de continuité de service public d'État pour la mise en œuvre de ses politiques publiques « jeunesse, sports et vie associative » au plus près des territoires.

Le deuxième scandale tient à la contradiction entre ces mises en retrait et un besoin de service public et d'expertise d'État dans les champs de la jeunesse, des sports et de la vie associative de plus en plus criant : impératif de soutien financier (FDVA ...), problématique des violences sexuelles dans le sport... qui, plus que d'autres, pointe l'exigence de protection par l'État de nos concitoyens. A cela s'ajoutent des actions nouvelles autour des politiques d'engagement des jeunes (SNU, réserve et service civiques ...) la réforme des politiques sportives et de leur gouvernance, la mise en place d'une nouvelle réforme de l'État avec la construction des futurs services Éducation Nationale/Jeunesse et Sports...

Ces besoins ont été mis en lumière ces dernières semaines car les IJS ont été fortement sollicités par la gestion de la crise sanitaire. En complément des pôles d'accueil scolaires mis en place par l'Éducation Nationale, ils ont été en première ligne pour mobiliser les partenaires actifs sur le volet périscolaire et extrascolaire notamment pendant les vacances de printemps, qu'ils soient associatifs ou issus des collectivités territoriales. Ils ont été les seuls à soutenir ces acteurs de l'animation, à les reconforter, ces grands oubliés, ces « premiers de corvée » à qui on demandait de remplir trois tableaux émanant de donneurs d'ordre différents, lesquels parfois s'ingéraient dans des domaines ne relevant pas de leurs prérogatives. Le SEJS condamne cette manie du reporting erratique, abscons, qui embolise l'activité et se révèle au bout du compte inutile. Plus généralement, la présence des IJS aux différents COD préfectoraux aurait sans doute évité toutes les contradictions et incertitudes que les services de l'État ont pu renvoyer aux acteurs du champ de l'animation ces dernières semaines, faute de connaissance de notre champ d'action. Ces professionnels de l'animation et les IJS ont été confrontés chaque semaine aux imprécisions et absence de réponses claires de l'administration centrale sur le volet réglementaire, laissant la possibilité à chacun (directeur DDCS(PP), préfet, DASEN, recteur ...) d'interpréter les textes du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) en fonction des contraintes et rapports de force du jour. **Cette situation met en évidence le bien-fondé de l'analyse du SEJS qui revendique des postes fonctionnels dans les futurs services JES issus de l'OTE.** Il est en effet indispensable que des experts du champ jeunesse et sport, soient positionnés à un échelon suffisant leur permettant d'être écoutés et de mettre en œuvre en interministérialité et sans cacophonie des actions cohérentes sur les territoires. Et ce, plus spécifiquement en temps de crise !

La **circulaire du 6 mai 2020 du Premier Ministre relative à la mise en œuvre territoriale du déconfinement** désigne les sous-préfets d'arrondissement comme interlocuteurs des élus locaux sur les activités périscolaires, sans aucune référence aux services dédiés « jeunesse et sport ». **Faut-il y voir un oubli qui sera réparé ou en déduire que la crise du COVID 19 aura eu raison des grandes ambitions du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse en matière de continuité éducative ?**

Enfin, le dernier scandale consiste à lâcher des IJS épuisés par une charge de travail toujours plus écrasante. Pourtant, le SEJS n'a cessé de témoigner, bien avant l'apparition de la crise sanitaire liée au COVID 19, de **risques psychosociaux en forte augmentation** et dont personne ne pourra nier la réalité. Dans ces conditions, ne pas maintenir un recrutement et une ambition à la hauteur non seulement enverrait un message incompréhensible aux directions, aux équipes et aux partenaires.

Mais serait un acte politique et administratif suicidaire.